

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 3 août 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 3 août 2021, à 19 h, au Centre des arts et de la culture, au 1470, route 277, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Judith Leblond
Marie-Pierre Lamontagne

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Patrick Lachance
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.

Est également présent :

Le directeur des Services publics, Urbanisme et Environnement et assistant-greffier Eric Guenette.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2021.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Avis de motion - Règlement ayant pour objet l'acquisition pour le service des travaux publics d'un camion 10 roues neuf avec équipements de déneigement et benne de transport et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 330 000 \$ amorti sur une période de dix (10) ans.
 - 4.2 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 205-2021 ayant pour objet l'acquisition pour le service des travaux publics d'un camion 10 roues neuf avec équipements de déneigement et benne de transport et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 330 000 \$ amorti sur une période de dix (10) ans.
 - 4.3 Acceptation du budget 2021 révisé de l'Office municipal d'habitation Beauce-Etchemins.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Résolution d'embauche et autorisation de signature - Entente de service pour la brigade scolaire pour l'année 2021-2022.
 - 5.2 Autorisation de signature - Protocole d'entente avec le ministère des Transports relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien des routes locales - Dossier no 2021-28053-12-0154.
 - 5.3 Harmonisation des règlements pour la Sûreté du Québec.
 - 5.4 Résolution d'embauche et autorisation de signature - Contrat pour l'engagement d'un étudiant pour un travail durant la période estivale pour aide à l'entretien des parcs, des espaces verts et des travaux publics.

- 5.5 Confirmation de M. Francis Perreault au poste régulier temps plein à titre d'opérateur de machineries lourdes.
- 5.6 Résolution d'embauche de M. Serge Vachon au poste régulier temps plein comme opérateur de machineries lourdes.
- 5.7 Autorisation de signature pour la vente d'une parcelle de terrain à M. Rémi Giguère près de la station de pompage de la rue des Trembles (lot numéro 3 601 621).

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Demande de dérogation mineure no. 2021-139 - M. Kevin Gosselin et Mme Sabrina Guillemette, au 284, avenue du Ruisseau, lot numéro 3 603 265, zone 03-H, à Lac-Etchemin.
- 6.2 Demande de démolition de l'immeuble sis au 1040, chemin des Riverains, lot numéro 3 602 896, zone 85-V, à Lac-Etchemin.
- 6.3 Amendement au règlement sur le lavage des bateaux.
- 6.4 Dépôt du rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de juillet 2021 et du rapport comparatif.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Projet présenté par la Municipalité de Lac-Etchemin dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air - Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- 7.2 Projet présenté par la Municipalité de Lac-Etchemin dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure Phase IV - Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- 7.3 Signataire autorisé - Contrat avec la compagnie "Les Services Technologiques A.C. inc." pour l'entretien préventif du système centralisé de contrôle et de gestion pour les équipements électromécaniques de l'aréna municipal.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

- 8.1 Motion de félicitations - Monsieur Olivier Nadeau.

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

- a) Participation financière pour la promotion du Marché fermier des Etchemins.

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance».

152-08-2021
2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par l'assistant-greffier.

Adoptée à l'unanimité.

153-08-2021
3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, l'assistant-greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

4.1 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS D'UN CAMION 10 ROUES NEUF AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ET BENNE DE TRANSPORT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS UN MONTANT DE 330 000 \$ AMORTI SUR UNE PÉRIODE DE DIX (10) ANS**

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Sébastien Ouellet, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, l'adoption d'un règlement ayant pour objet l'acquisition pour le service des travaux publics d'un camion 10 roues neuf avec équipements de déneigement et benne de transport et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 330 000 \$ amorti sur une période de dix (10) ans.

Sébastien Ouellet, conseiller

4.2 **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2021 AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS D'UN CAMION 10 ROUES NEUF AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT ET BENNE DE TRANSPORT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS UN MONTANT DE 330 000 \$ AMORTI SUR UNE PÉRIODE DE DIX (10) ANS**

Il est, par la présente, présenté et déposé par M. le conseiller Patrick Lachance, le projet du règlement numéro 205-2021 ayant pour objet l'acquisition pour le service

des travaux publics d'un camion 10 roues neuf avec équipements de déneigement et benne de transport et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 330 000 \$ amorti sur une période de dix (10) ans.

154-08-2021
4.3

ACCEPTATION DU BUDGET 2021 RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION BEAUCE-ETCHEMINS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation Beauce-Etchemins pour l'exercice financier 2021, prévisions budgétaires pouvant sommairement se lire comme suit:

Revenus :	147 603 \$
Dépenses :	253 956 \$
Déficit :	106 353 \$

Participation municipale au déficit (10%) :	10 635 \$
---	-----------

Le tout en référence au document « Rapport d'approbation de la SHQ daté du 1^{er} juin 2021 » déposé par l'assistant-greffier aux membres du Conseil municipal, lequel document est annexé à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

155-08-2021
5.1

RÉSOLUTION D'EMBAUCHE ET AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE SERVICE POUR LA BRIGADE SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2021-2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme l'engagement de MM. Gaston Gagnon et Bernard Turgeon et Mme Marielle Delisle comme brigadiers scolaires, le tout effectif à la date d'embauche soit le 30 août 2021.

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin autorise, par la présente résolution, la signature d'une entente de service pour la brigade scolaire pour l'année 2021-2022;

QUE les termes de l'entente de service soient acceptés par la direction générale et fassent partie intégrante de la présente résolution;

QUE le directeur de la sécurité incendie, M. Sylvain Poulin, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité lesdites ententes à intervenir entre la municipalité et MM. Gaston Gagnon et Bernard Turgeon et Mme Marielle Delisle pour l'année 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité.

156-08-2021
5.2

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (ERL) - DOSSIER NO 2021-28053-12-0154

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le maire, M. Camil Turmel et M. Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, soient mandatés pour signer le protocole d'entente avec le ministère des Transports (MTQ) relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)- Volet entretien des routes locales (ERL) - Dossier no 2021-28053-12-0154.

Adoptée à l'unanimité.

157-08-2021
5.3

HARMONISATION DES RÈGLEMENTS POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Attendu que l'harmonisation des règlements tels que nuisances, sécurité des lieux publics, animaux, alarme, etc. faciliterait beaucoup le travail des policiers dans l'application de ceux-ci et l'émission des constats d'infraction;

Attendu qu'il a déjà été discuté d'une uniformisation avec le Comité sécurité publique et que les maires qui siègent sur ce comité sont d'accord avec cette idée, et ce, dans le respect des caractéristiques locales;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin est d'accord pour entamer le travail d'harmonisation des règlements.

Adoptée à l'unanimité.

158-08-2021
5.4

RÉSOLUTION D'EMBAUCHE ET AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT POUR L'ENGAGEMENT D'UN ÉTUDIANT POUR UN TRAVAIL DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE POUR AIDE À L'ENTRETIEN DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin désire engager un étudiant durant la période estivale pour un travail nommé « aide à l'entretien des parcs, des espaces verts et des travaux publics dans le cadre d'un programme gouvernemental;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin a procédé par voie de concours afin d'effectuer l'embauche de cet étudiant;

Considérant qu'après analyse des candidatures reçues et de l'évaluation de celles-ci, le directeur des loisirs, culture et vie communautaire recommande l'engagement de M. Michael Poulin audit poste;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme par la présente, l'embauche de M. Michael Poulin comme étudiant durant la période estivale pour le poste d'aide à l'entretien des parcs, des espaces verts et des travaux publics le tout effectif à la date d'embauche soit le 22 juillet 2021;

QUE le Conseil municipal autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Emond, à signer le contrat à intervenir entre M. Michael Poulin et la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

159-08-2021
5.5

**CONFIRMATION DE M. FRANCIS PERREAULT AU POSTE RÉGULIER
TEMPS PLEIN À TITRE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES**

Considérant l'ouverture du poste d'opérateur de machineries lourdes le 29 septembre 2020;

Considérant que suite à l'affichage du poste à l'interne, ceci en conformité avec les exigences de la convention collective en vigueur, la municipalité a retenu la candidature de M. Francis Perreault;

Considérant que M. Perreault a complété sa période d'essai à la satisfaction de l'employeur en date du 30 avril 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme M. Francis Perreault, comme employé régulier temps plein, au poste d'opérateur de machineries lourdes, le tout effectif dès le 30 avril 2021.

Adoptée à l'unanimité.

160-08-2021
5.6

**RÉSOLUTION D'EMBAUCHE DE M. SERGE VACHON AU POSTE RÉGULIER
TEMPS PLEIN COMME OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme l'engagement de M. Serge Vachon comme employé régulier temps plein à titre d'opérateur de machineries lourdes à l'échelon # 2 dont l'entrée en fonction sera le 5 août 2021.

Adoptée à l'unanimité.

161-08-2021
5.7

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA VENTE D'UNE PARCELLE DE
TERRAIN À M. RÉMI GIGUÈRE PRÈS DE LA STATION DE POMPAGE DE LA
RUE DES TREMBLES (LOT NUMÉRO 3 601 621)**

Considérant que cette parcelle permettrait à M. Giguère de désenclaver son terrain et ainsi le rendre constructible;

Considérant que la municipalité conserve une servitude de passage pour circuler sur ladite parcelle et que cela ne crée pas de problématique pour l'utilisation de notre terrain;

Considérant que le terrain est vendu pour 1 \$/pi², ce qui est la valeur du marché;

Considérant que tous les frais qui pourraient y être reliés seront aux frais de M. Giguère;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la vente de cette parcelle et autorise le maire M. Camil Turmel et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault à signer le contrat de vente, tel que proposé au plan d'arpentage de M. Jean Venables daté du 8 juin 2021 no. de minute 1795.

Adoptée à l'unanimité.

6.

DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

162-08-2021
6.1

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2021-139 - M. KEVIN GOSSELIN ET MME SABRINA GUILLEMETTE, AU 284, AVENUE DU RUISSEAU, LOT NUMÉRO 3 603 265, ZONE 03-H, À LAC-ETCHEMIN

Considérant que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 3.1 (Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 3.2 (Conditions) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent la dérogation comme étant mineure, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 9 juin 2021;

Considérant que cette demande a pour effet de permettre l'implantation d'une remise isolée dans la cour avant secondaire à 5,16 mètres lorsque la norme prévoit 6 mètres, à l'article 7.2.2.1 du règlement de zonage numéro 62-2006;

Considérant que le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le type de construction demandé ne risque pas d'affecter l'esthétique ni l'homogénéité du secteur;

Considérant que les autres normes en vigueur sont respectées et que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et donné une recommandation FAVORABLE à son acceptation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2021-139 soit et est approuvée par le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

163-08-2021
6.2

DEMANDE DE DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SIS AU 1040, CHEMIN DES RIVERAINS, LOT NUMÉRO 3 602 896, ZONE 85-V, À LAC-ETCHEMIN

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de démolition d'immeuble soumise par M. Charles Paquet qui consiste à démolir le bâtiment principal sis au 1040, chemin des Riverains, localisé dans la zone 85-V;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles (réunion tenue le 28 juin informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée);

Considérant qu'un avis public a été publié le 29 juin 2021 conformément aux dispositions de l'article 4.4 du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin;

Considérant l'absence d'opposition déposé dans les délais prescrits conformément aux dispositions de l'article 4.5 dudit règlement;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du programme de réutilisation du sol déposé;

Considérant que les membres du Conseil connaissent bien le bâtiment à démolir, son utilisation et l'état dans lequel il se trouve et qu'ils ne le considèrent pas comme étant un bâtiment ayant une valeur patrimoniale;

Après délibérations du Conseil municipal,

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE la demande de démolition de l'immeuble sis au 1040, chemin des Riverains, soit et est approuvée par le Conseil municipal conditionnellement :

- au respect intégral des dispositions du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin;
- au respect du plan de réutilisation du sol soit par la reconstruction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur les mêmes fondations, et ce, conformément aux documents déposés par le demandeur en date du 28 juin 2021;
- au dépôt à la Municipalité de Lac-Etchemin d'une lettre de l'institution financière confirmant l'acceptation du prêt hypothécaire au demandeur conformément aux dispositions du paragraphe c) de l'article 4.3 du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

164-08-2021
6.3

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT SUR LE LAVAGE DES BATEAUX

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

Qu'un projet d'aménagement d'une station de lavage est en cours au Club nautique et que ladite station sera opérationnelle dans les prochains jours et opérée par l'Association du Club nautique en collaboration avec la compagnie Ozéro;

Par conséquent, cette station sera reconnue en vertu du Règlement numéro 191-2019 relatif au lavage des bateaux de la Municipalité de Lac-Etchemin et pourra désormais effectuer le lavage des embarcations (bateaux à moteur, motomarines, kayaks, planches à voile, etc.).

Adoptée à l'unanimité.

6.4

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SOMMAIRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION POUR LE MOIS DE JUILLET 2021 ET DU RAPPORT COMPARATIF

L'assistant-greffier dépose le rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de juillet 2021 ainsi que le rapport comparatif, préparés par le service d'urbanisme.

7.

DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

165-08-2021
7.1

PROJET PRÉSENTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES SENTIERS ET LES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEIN AIR - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin présente le projet "Réaménagement du sentier pédestre de la Haute-Etchemin" au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et sites de pratique d'activités physiques de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Lac-Etchemin à payer sa part des coûts admissibles et non admissibles au projet, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre. De plus la municipalité s'engage à payer les coûts d'exploitation continus de ce projet;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin désigne M. Jude Emond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire/assistant-greffier comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

166-08-2021
7.2

PROJET PRÉSENTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE PHASE IV - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin présente le projet "Terrain Multisports" au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Lac-Etchemin à payer sa part des coûts admissibles et non admissibles au projet, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre. De plus la municipalité s'engage à payer les coûts d'exploitation continus de ce projet;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin désigne M. Jude Emond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire/assistant-greffier comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

167-08-2021
7.3

SIGNATAIRE AUTORISÉ - CONTRAT AVEC LA COMPAGNIE "LES SERVICES TECHNOLOGIQUES A.C. INC." POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DU SYSTÈME CENTRALISÉ DE CONTRÔLE ET DE GESTION POUR LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES DE L'ARÉNA MUNICIPAL

Considérant que le système centralisé de contrôle et de gestion pour les équipements électromécaniques de l'aréna municipal appartient à la municipalité, car il avait été acquis de la compagnie "Les Services Technologiques A.C. inc.", à la séance du 13 janvier 2009 (résolution no 014-01-2009);

Considérant que le contrat d'entretien préventif du système centralisé de contrôle et

de gestion pour les équipements électromécaniques de l'aréna municipal a pris fin le 31 juillet dernier avec la compagnie "Les Services Technologiques A.C. inc.";

Considérant que la compagnie offre la possibilité de renouveler le contrat avec les mêmes termes et conditions avec une augmentation de 2% due au coût de la vie, pour un montant de 3 970,48 \$ (taxes non comprises);

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte de renouveler le contrat d'entretien préventif du système centralisé de contrôle et de gestion pour les équipements électromécaniques de l'aréna municipal avec la compagnie "Les Services Technologiques A.C. inc." aux conditions énumérées dans le contrat;

QUE le gérant d'aréna/animation loisirs et sports, M. José Poulin, soit autorisé à signer ledit nouveau protocole.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 **MOTION DE FÉLICITATIONS - MONSIEUR OLIVIER NADEAU**

Monsieur le conseiller, Patrick Lachance, présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de M. Olivier Nadeau de Lac-Etchemin, hockeyeur, qui a été repêché par une équipe de la Ligue nationale, les Sabres de Buffalo. Il a été sélectionné le premier choix de la 4^e ronde, 97^e au total. C'est un rêve qui se concrétise après de nombreux efforts et la route n'est pas terminée.

Un fier compétiteur, travailleur acharné qui n'hésite pas à s'investir pour atteindre le but ultime. Nous voyons que les efforts investis l'ont mené à une belle progression. Nous croyons qu'avec sa belle personnalité, les jeunes de notre municipalité voient en lui une grande source de motivation.

Le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin tient à souligner sa grande fierté et son plaisir de partager avec Olivier, sa famille et tous ses partisans la joie et le succès occasionnés par cette réussite qui annonce le début d'une belle carrière.

Camil Turmel
Maire

Eric Guenette
Directeur des Services publics, Urbanisme et
Environnement et assistant-greffier

168-08-2021
9.

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS
DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour juillet 2021 pour la somme de 399 141,42 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 289 458,52 \$ et déboursés directs : 109 682,90 \$" et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

5 juillet 2021

Lettre du ministre des Transports, M. François Bonnardel, afin d'annoncer une aide financière maximale de 283 084 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Entretien des routes locales. Une convention d'aide financière sera signée déterminant les modalités de versement de l'aide financière.

8 juillet 2021

Lettre de la direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation faisant suite à la correspondance de la Ministre confirmant à la municipalité un montant additionnel de 364 204 \$ accordé dans le cadre du programme de la TECQ pour la période 2019-2023.

12 juillet 2021

Lettre de remerciements de la Fondation Sanatorium Bégin signée par les coprésidents d'honneur du tournoi de golf, MM. Jean-François et Maxime Côté ainsi que du président de la Fondation, M. Marcel Rancourt, faisant part à la municipalité de leur très grande satisfaction à la suite du 28^e activité golf qui a permis de dépasser leur objectif en temps de pandémie.

Un montant de 33 823,92 \$ a été récolté grâce entre autres à la généreuse contribution financière qui a été grandement appréciée et tenait à féliciter chaleureusement la municipalité pour son soutien. Les fonds recueillis serviront exclusivement à l'achat d'équipements médicaux spécialisé et aussi à améliorer la qualité de vie des résidents du CISS-CA Secteur Etchemins en plus d'assurer la gestion de l'Atelier du Lac.

11. **AFFAIRES NOUVELLES :**

11.1 **SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S) :**

169-08-2021 11.1-a) **PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA PROMOTION DU MARCHÉ FERMIER DES ETCHEMINS**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 390 \$ à titre de contribution financière pour la promotion du Marché fermier des Etchemins, édition 2021.

Adoptée à l'unanimité

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens au bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 25 l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER